

Fédération
de la Distribution
Automobile



Secteur automobile / Consommation

Communiqué

Fiscalité : la Feda salue des avancées significatives pour les acteurs de la distribution automobile

A quelques jours d'intervalle, le Gouvernement a exprimé sa volonté de trouver des **solutions positives sur deux dossiers d'importance pour la Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)**. Organisation professionnelle majeure représentant 35 000 emplois dans plus de 1 300 points de vente et ateliers, la Feda appelle maintenant les services de l'Etat à passer de la parole aux actes, au profit des entreprises et de l'emploi dans ce secteur-clef de la filière automobile.

D'une part, le Ministère de l'Action et des Comptes Publics, démentant une information de presse, a confirmé le 7 juin qu'il s'apprêtait à **réformer le régime fiscal actuellement applicable aux locaux professionnels**. Ceux-ci sont en effet régulièrement **requalifiés en locaux industriels** à l'issue de contrôles, ce qui pénalise lourdement les entreprises concernées du fait de redressements sur les taxes foncières et les cotisations foncières des entreprises.

A travers la Confédération générale du commerce de gros et international (CGI), la Feda porte sur ce dossier la voix des nombreux distributeurs automobiles qui ont injustement subi des requalifications de cette nature sur leurs locaux de stockage notamment. Les travaux menés depuis février avec les services fiscaux ont permis d'esquisser des pistes qui doivent désormais être précisées, d'abord dans le rapport que soumettra le Gouvernement au Parlement avant le 1^{er} juillet, puis dans les dispositions mêmes du **projet de loi de finances pour 2019**.

D'autre part, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics s'est également montré à l'écoute de la filière de la distribution automobile sur le dossier de la **dépréciation des stocks**. D'une région à l'autre, d'importantes disparités se manifestent en effet lors des contrôles fiscaux, conduisant à un traitement inéquitable d'entreprises pratiquant pourtant la même activité économique. La Feda avait signalé cette problématique à **une dizaine de parlementaires** qui l'ont jugé suffisamment importante pour en saisir immédiatement M. **Gérald DARMANIN**, Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Selon la **réponse ministérielle** publiée le 5 juin au Journal Officiel, « la DGFIP ne manquera pas de clarifier si nécessaire les modalités de contrôle et d'apporter, le cas échéant, les précisions utiles relatives aux modes de détermination des dépréciations de stocks de pièces détachées. »

Sur ces deux dossiers fiscaux, la Feda se réjouit des **signaux très positifs** adressés par le Gouvernement aux opérateurs de la distribution automobile.

Elle appelle maintenant le Ministre de l'Action et des Comptes Publics et ses services à **confirmer par des actes concrets les bonnes intentions qui ont été exprimées et à produire les modifications législatives et réglementaires** attendues souvent depuis des années par les professions représentées.

Forte du soutien de l'ensemble de ses adhérents, la FEDA restera dans les prochains mois pleinement mobilisée pour faire valoir sur ces deux dossiers notamment les intérêts de la distribution indépendante auprès du Gouvernement comme du Parlement.